



Code de vie - école

2025-2026

Chers parents,

Le présent document explique notre code de vie. Veuillez le conserver à titre d'aide-mémoire et remettre le contrat signé au titulaire de votre enfant au plus tard le **26 septembre 2025**.

MANQUEMENTS MINEURS

Règle 1: Je respecte les autres et mon environnement

- Je respecte tous les adultes de l'école.
- Je respecte mes pairs.
- Je respecte les règlements de la cour et des jeux extérieurs.
- J'évite d'encourager mes pairs à ne pas respecter les règles de vie de l'école.
- J'évite de provoquer l'autre pour le faire réagir.
- Je garde mon environnement propre (pupitre, locaux, corridor, cour, toilettes).
- Je prends soin du matériel prêté.
- Je ne mâche pas de gomme.
- Je fais preuve de politesse.

Règle 2: J'adopte un comportement sécuritaire

- Je respecte les règles de fonctionnement sur la cour d'école.
- Je me déplace en marchant en tout temps dans l'école.
- J'évite de lancer des objets (cailloux, balles de neige, copeaux de bois, etc.).

Règle 3: Je prends à cœur mon rôle d'élève en prenant mes responsabilités

- Je suis au bon endroit au bon moment.
- Aux entrées, je me dirige vers ma classe à voix basse.
- J'ai tout le matériel nécessaire.

Règle 4: J'ai une tenue vestimentaire conforme à la politique de l'école

- Je porte des vêtements conformes aux valeurs et qui respectent le code vestimentaire adopté par l'école.

Lorsqu'un élève ne respecte pas l'une de ces règles, un manquement sera attribué à l'enfant. Voici la démarche appliquée,

Manquements 1-2 : Intervention de premier niveau et parents avisés selon la nature du manquement

Manquement 3 : Intervention par le ou la TES et parents avisés

Manquement 4 : Intervention de deuxième niveau par le ou la TES et parents avisés

Manquements 5: Référence direction, plan d'action & parents avisés

Manquement 6 : Rencontre avec l'équipe-école, les parents et l'élève.

*autres intervenants (enseignant, éducateur, TES, au besoin)

Il est à noter que les manquements mineurs s'effacent à chaque étape.

MANQUEMENTS MAJEURS

Règles avec tolérance ZÉRO

- J'ai commis un geste de violence physique (bagarre, coup volontaire, bousculade).
- J'ai utilisé la violence verbale (insulte, langage vulgaire).
- J'ai menacé un autre élève (intimidation, taxage).
- J'ai manqué de respect envers l'adulte (argumentation indue, mot inapproprié, réplique).
- Je ne commets aucun vol ou acte de vandalisme.

Lorsqu'un élève commet l'un de ces gestes, un billet de manquement majeur sera complété et un suivi à la maison sera fait par la direction ou par le technicien en éducation spécialisée (TES).

Voici la suite des conséquences :

Manquement 1 : retrait interne immédiat d'une période avec TES.

Manquement 2: retrait interne immédiat d'une demi-journée avec TES, rencontre avec la direction.

Manquement 3: retrait interne immédiat d'une journée avec TES, rencontre avec la direction.

À l'école Les Bocages, les écarts de comportements sont gérés selon une procédure établie en fonction de plusieurs composantes. Ainsi, la direction se réserve le droit de varier les conséquences appliquées selon :

- La **gravité** du geste posé;
- L'**intention** de l'auteur du geste;
- La **fréquence** du geste posé;
- Le **contexte** dans lequel le geste a été posé;
- La capacité de l'élève **à reconnaître** ses torts;
- Les **antécédents** de l'élève qui a posé le geste.

Contrairement aux manquements mineurs, les manquements majeurs demeureront valides tout au long de l'année scolaire et **seront donc cumulatifs d'une étape à l'autre**.

Finalement, les règles de vie s'appliqueront également au service de garde et seront traitées distinctement par les éducateurs du service de garde. Les différents manquements du service de garde pourront aussi servir lors de la préparation de plans d'intervention, le cas échéant.

Sophie Frigon, directrice

-
- ★ En cas d'**intimidation**, une démarche particulière s'appliquera (réf : voir le *Plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence 2023-2024*).
 - ★ L'équipe d'intervenants impliqués peut toutefois convenir d'un fonctionnement différent pour certains élèves selon leur profil et leurs besoins respectifs.



École Les Bocages

Contrat 2025-2026

MANQUEMENTS MINEURS

Règle 1: Je respecte les autres et mon environnement

- Je respecte tous les adultes de l'école.
- Je respecte mes pairs.
- Je respecte les règlements de la cour et des jeux extérieurs.
- J'évite d'encourager mes pairs à ne pas respecter les règles de vie de l'école.
- J'évite de provoquer l'autre pour le faire réagir.
- Je garde mon environnement propre (pupitre, locaux, corridor, cour, toilettes).
- Je prends soin du matériel prêté.
- Je ne mâche pas de gomme.
- Je fais preuve de politesse.

Règle 2: J'adopte un comportement sécuritaire

- Je respecte les règles de fonctionnement sur la cour d'école.
- Je me déplace en marchant en tout temps dans l'école.
- J'évite de lancer des objets (cailloux, balles de neige, copeaux de bois, etc.).

Règle 3: Je prends à cœur mon rôle d'élève en prenant mes responsabilités

- Je suis au bon endroit au bon moment.
- Aux entrées, je me dirige vers ma classe à voix basse.
- J'ai tout le matériel nécessaire.

Règle 4: J'ai une tenue vestimentaire conforme à la politique de l'école

- Je porte des vêtements conformes aux valeurs et qui respectent le code vestimentaire adopté par l'école.

MANQUEMENTS MAJEURS

Règles avec tolérance ZÉRO

- J'ai commis un geste de violence physique (bagarre, coup volontaire, bousculade).
- J'ai utilisé la violence verbale (insulte, langage vulgaire).
- J'ai menacé un autre élève (intimidation, taxage).
- J'ai manqué de respect envers l'adulte (argumentation indue, mot inapproprié, réplique).
- Je ne commets aucun vol ou acte de vandalisme.
-

Après avoir lu les informations concernant le code de vie, je m'engage à respecter les règles de l'école.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____